



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 07 novembre 2016

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h15

Date de convocation : vendredi 28 octobre 2016

Présents : Eric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Daniel RICHARD, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Céline CAILLET, Emmanuelle COTTINEAU, Amélie CORNILLEAU, Hélène CRESTON, Alexandre DROUET, Hubert GUICHARD, Chantal GUITTON, Noémie JOURDON, Mathieu LETERTRE, Rony MARTIAS, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU, Angélique RICHARD, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Absents et excusés : Nelly HODE, Thierry FRAQUET.

Absents : Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs : Nelly HODE a donné pouvoir à Christian HODE.

Thierry FRAQUET a donné pouvoir à Henri RABERGEAU.

Agnès SALL a donné pouvoir à Alexandre NKOM (pouvoir valable de 20h00 à 21h15).

Secrétaire de séance : Alexandre DROUET.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 33

Effectifs présents : 30

Effectifs représentés : 02

Effectifs non représentés : 01

Total de voix à prendre en compte : 32

Observations sur le précédent compte rendu : Néant.

INTERCOMMUNALITE

ENTENTE INTERCOMMUNALE VOIRIE : renouvellement pour 6 ans de la convention

Depuis le 1er janvier 2016, il n'existe plus juridiquement que 3 communes adhérentes au service de l'Entente (VAIR-SUR-LOIRE, LA ROCHE BLANCHE et POUILLE-LES-COTEAUX) et la commune support du service est la commune nouvelle de VAIR-SUR-LOIRE.

Le service Entente s'achève au 31 décembre 2016.

La question qui se pose aux élus est de savoir s'ils souhaitent ou non maintenir ce service, pour 6 années supplémentaires.

Les 3 communes adhérentes sont invitées à se prononcer, par voie de délibérations concordantes.

Si le renouvellement est acté, une nouvelle convention sera établie, en actualisant les données.

Discussion :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

1/ DECIDE le renouvellement du service de l'Entente pour une durée supplémentaire de 6 ans à compter du 1er janvier 2017;

2/ AUTORISE Monsieur le maire à signer la nouvelle convention – faisant l'objet d'une actualisation en considération de la commune nouvelle de VAIR-SUR-LOIRE -

SYDELA : rapport d'activité 2015

Monsieur Gérard BARRIER présente le rapport 2015.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Il est donc **approuvé et adopté** à l'unanimité.

URBANISME / BATIMENTS

Taxe d'aménagement, prêt à taux zéro et abris de jardins

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des communes nouvelles créées depuis le 01/01/2016, il est impératif, avant le 30 novembre 2016 :

- de fixer le taux de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire en uniformisant les taux et,
- d'harmoniser les exonérations facultatives pour une parfaite cohérence de la fiscalité de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle

Les commissions Finances et Urbanisme proposent ce qui suit :

- institution du taux de 3 % sur l'ensemble du territoire de Vair sur Loire
- exonération pour la totalité de la part communale, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+).
- Exonération pour la totalité de la part communale, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

4/ FINANCES

Tarifs des bibliothèques au 1er janvier 2017

Madame CADORET, dans le cadre de l'harmonisation, présente au conseil municipal la proposition de tarification des abonnements bibliothèque pour la commune de Vair sur Loire :

- Abonnement individuel : 6 euros
- Abonnement famille : 12 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE d'adopter** les tarifs de bibliothèque énoncés ci-dessus.

Autorisation de signer les nouveaux marchés d'assurances

Monsieur le maire présente la synthèse du rapport d'analyse des offres.

Le marché a été alloté :

- Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 Protection juridique – Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 4 Véhicules à moteur – Auto collaborateurs en mission
- Lot 5 Assurance du personnel – Risques statutaires

La date limite de retour était fixée le 17 août 2016 à 16h30.

La prise d'effet de ce marché est fixée au 1er janvier 2017 à 0 heure.

Le terme du marché est fixé au 31/12/2020 à minuit avec faculté de résiliation à chaque échéance annuelle par chacune des parties contractantes suivant un préavis de 4 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de retenir la situation suivante :

Lot 1	Dommages aux biens	GROUPAMA	6 030,87 €	Franchise générale : 250 €
Lot 2	Responsabilité civile	GROUPAMA	1 521,41 €	Franchise générale : néant
Lot 3	Protection juridique	SMACL	1 105,29 €	Franchise générale : néant
Lot 4	Véhicules à moteur	SMACL	5 600,12 €	Franchise dommages : néant / 250 €
Lot 5	Risques statutaires	SMACL	31 788,91 €	Franchise : 15 jours Décès, accident, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité
		TOTAL	46 046,60 €	

Monsieur le maire est chargé d'accomplir toutes les formalités administratives en ce sens.

5/ RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de responsable des services techniques à temps complet

Monsieur le Maire expose que pour faciliter le fonctionnement des services techniques, et, d'une manière générale, le suivi des différents dossiers techniques en cours, il serait souhaitable que les élus puissent s'appuyer sur un responsable des services techniques qui pourrait être recruté au grade de technicien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un poste de responsable des services techniques au grade de technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2017
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs municipaux en ajoutant aux services techniques un poste de technicien
- **AUTORISE** le Maire à déclarer la création de poste au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique
- **DECIDE** le lancement du recrutement d'un responsable des services techniques
- **DECIDE** de prévoir que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune pour l'année 2017 et suivantes
- **AUTORISE le Maire à signer** tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de Madame Agnès SALL à 21h15.

Questions diverses :

- Site Internet de la commune (rappel du lancement) : ne pas hésiter à faire remonter les observations auprès d'Anna CADU, chargée de communication

- Effectifs scolaires (précisions) : les chiffres transmis par les Directrices des écoles de VAIR-SUR-LOIRE sont présentés. Il est demandé de faire une synthèse par niveaux de classes et par écoles.
- Plan d'accessibilité des bâtiments : validation AD'AP côté Anetz à valider au plus tard au CM 05 décembre 2016. La commission Bâtiments devra se réunir avant.
- Rendez-vous pris avec les conseillers départementaux au sujet de l'aménagement de la Barbinière : lundi 28 novembre 2016 à 15h avec Monsieur le maire et Monsieur le maire délégué. A indiquer sur Google Agenda.
- Commémorations du 11 novembre : lectures par les enfants et défilés le jeudi 10 novembre à 9h15 sur St Herblon et à 10h45 sur Anetz. Vendredi 11 novembre : rassemblement à 10h15 sur Mésanger.
- Bulletin communal : compliments sur la couverture sur laquelle sont exposés les cucurbitacées (réussite).
- Bulletin municipal : en revanche, veiller à réduire le nombre de fautes d'orthographe, de syntaxe. Le temps de la relecture a été particulièrement réduit. A l'avenir, s'assurer d'y consacrer le temps nécessaire.
- Poteau téléphonique endommagé sur la route d'Amar, suite à un accident de la route, au niveau du Domaine du Lac. Martine LANDEBRIT prendra contact auprès d'ORANGE pour le signaler et solliciter une intervention technique au plus vite.
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de VAIR-SUR-LOIRE : lancement de l'étude par une 1ère réunion lundi 14 novembre 2016 à 14h en Mairie de St Herblon. A l'avenir, il est demandé d'essayer de privilégier les mercredis ou les soirées pour ce type de réunions.
- Dégradations à répétitions : lors de la plupart des vacances scolaires, des dégradations sur des biens publics sont à déplorer. Au final, réparer les dégâts coûte cher à la collectivité donc à l'ensemble des contribuables. Il en est appelé à la responsabilité de chacun et à la citoyenneté de tous. Les exactions de quelques-uns sont supportées par tout le monde. Des dépôts de plaintes systématiques auprès de la Gendarmerie seront effectués.
- Elections 2017 : 4 dimanches de scrutin électoral : dimanche 23 avril 2017 (1er tour de l'élection présidentielle), dimanche 07 mai 2017 (2ème tour de l'élection présidentielle), dimanche 11 juin 2017 (1er tour des élections législatives), dimanche 18 juin 2017 (2ème tour des élections législatives). Il est possible que les journées de scrutin soient de 8h à 19h, le dépouillement ayant lieu à partir de 19h (cela reste à confirmer). Anna CADU et Martine LANDEBRIT adresseront un DOODLE à l'ensemble des élus pour leur demander d'indiquer leurs préférences quant à la tenue des permanences. Tenir un bureau de vote est une obligation légale pour un élu.
- Très haut débit : c'est la Région qui devient "chef de file".
- Carrefour Le Pressoir : la bande blanche est effacée. Le virage est un peu serré à négocier.
- Stationnement rue de la Blanchère : véhicules stationnés sur les trottoirs. Il convient de rappeler aux riverains que stationner sur les trottoirs est interdit par le Code de la Route et par le Code de la Voirie Routière. Il est envisagé de refaire un article dans le prochain bulletin municipal et d'adresser un courrier personnalisé aux propriétaires de véhicules dûment identifiés.
- La Petite Croix : une solution a été rapidement trouvée avec la COMPA. Messieurs les Adjointes à la Voirie et aux Bâtiments sont tous deux félicités pour leur intervention en ce domaine.
- Mairie d'Anetz : il conviendrait de changer des stores.
- Rue des Goélands et rue des Pinsons : dans chacune de ces rues, il manquerait une lampe au niveau de l'éclairage public.
- Téléthon à Anetz : Madame Chantal GUITTON gère les tickets.
- 3 frênes coupés par inadvertance aux Pâtisseries : ils n'auraient pas dû l'être.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Suivent signatures.